

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
---	--

Comité syndical du 27 juin 2019

Délibération n°02-2019

Objet : Avis sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle

Le jeudi vingt-sept juin deux mille dix-neuf à dix-sept heures, et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Patio, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, Premier Vice-président.

Convoqué sur la base du même ordre du jour, le quorum n'était pas requis.

Étaient présents :

Titulaires : 6

BALY Stéphane, BORREWATER Michel, DELABY Bernard, DELCOURT Philippe, DUPONT Michel, GEENENS Patrick

Suppléants : 4

GABRELLE René, HIBON André, LENFANT Henri, STANIEC-WAVRANT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Stéphane BALY

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 14 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 60

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

1. Propos général sur le projet

Le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole a reçu, le 19 mars 2019, pour avis dans un délai de 4 mois le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource eau et de milieux aquatiques, ainsi que le règlement du SAGE Marque-Deûle.

Articulé autour de quatre orientations générales, le document décline les enjeux et les conditions nécessaires pour améliorer la gestion de l'eau sur le territoire SAGE Marque-Deûle :

- Orientation 1 : gérer durablement les ressources en eau locales et sécuriser l'alimentation des territoires
- Orientation 2 : préserver et reconquérir les milieux aquatiques
- Orientation 3 : prévenir et réduire les risques, intégrer les contraintes historiques
- Orientation 4 : valoriser la présence de l'eau sur le territoire en développant ses usages économiques, sportifs et de loisirs

L'élaboration de ce document est le résultat d'une concertation menée avec les acteurs locaux dans le but de fixer des objectifs durables et soutenables de protection et de gestion de la ressource eau.

Le SAGE étant une déclinaison plus affinée du SDAGE, auquel le SCOT a un rapport de réciprocité, les élus du Syndicat Mixte du SCOT ont veillé à ce que les ambitions affichées dans le document soient en adéquation avec les orientations du SAGE Marque-Deûle. De ce fait, il est souligné que les deux documents d'attachent à une vision commune de principe de protection et de valorisation de la ressource en eau, qu'elle soit souterraine ou de surface.

2. Protéger la ressource en eau et améliorer sa qualité

De façon générale, la question de la ressource en eau et de sa protection recoupe plusieurs domaines : aspect qualitatif et quantitatif de la nappe et des cours d'eau, sécurisation de l'alimentation en eau potable, protection des captages, lutte contre les pollutions, amélioration du maillage des continuités écologiques, préservation des zones humides... L'ensemble des mesures prises dans ce cadre doivent permettre de contribuer à l'amélioration globale de la ressource, garante de l'équilibre territorial et des écosystèmes.

En ce sens, nous notons l'organisation des pièces du document qui permettent d'appréhender ces enjeux de manière lisible et qui prennent en compte l'ensemble des aspects du sujet de l'eau.

Aussi, la protection de la ressource en eau est essentielle pour le territoire du SCOT de Lille Métropole. Du fait de sa vulnérabilité, la nappe de craie au sud de Lille est concernée par un PIG, une DUP, un dispositif ORQUE ainsi que par la démarche « captage Grenelle », afin de maîtriser l'imperméabilisation sur ce secteur ainsi que l'usage des sols. En ce sens, plusieurs objectifs déclinés au sein du SAGE permettent d'accentuer cette nécessité de protéger la nappe, à travers notamment l'orientation 1 et les objectifs associés (« reconquérir la qualité des ressources et

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

préservent leur recharge quantitative », « protéger environnementalement les champs captants d'eau potable » entre autre). Les objectifs fixés au SAGE devront être intégrés aux documents de planification locaux. Nous saluons donc les orientations ainsi fixées au présent document, tout comme les engagements pris dans la déclinaison des orientations qui doivent à terme permettre d'améliorer la gestion et l'organisation des eaux souterraines.

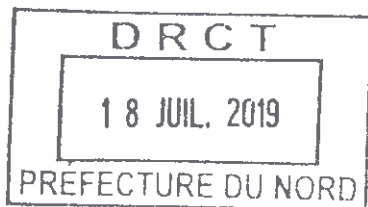
3. Anticiper les risques et maintenir la connaissance

L'un des enjeux phares de la planification est de préserver le développement de tout risque pouvant nuire aux biens, aux personnes mais aussi aux écosystèmes de façon générale. Le Syndicat mixte salue la volonté affichée au sein du SAGE de vouloir améliorer la connaissance locale et historique, notamment vis-à-vis du risque d'inondation et de ruissellement. Les objectifs et prescriptions déployés dans le document permettent a priori une déclinaison possible dans les documents d'urbanisme locaux. En ce sens et de façon complémentaire, le SCOT de Lille Métropole apporte déjà des réponses dans la restitution de cette connaissance liée aux risques.

4. Valoriser le potentiel des milieux aquatiques, du loisir à l'intermodalité

Le SAGE promeut une utilisation multifonctionnelle des voies d'eau en développant de façon maîtrisée et raisonnée le tourisme et le transport fluvial. Ainsi, à l'image de ce que le SCOT de Lille Métropole a souhaité mettre en place, la volonté du SAGE est d'utiliser les voies d'eau pour plusieurs usages : le transport fluvial (au travers notamment du Canal Seine Nord Europe), le développement des loisirs (voie récréative, accueil de plaisanciers et de sportifs, travail de sensibilisation). Nous notons donc les objectifs pris en ce sens, et aujourd'hui déjà déclinés dans le cadre du SCOT afin d'avoir une ambition générale partagée pour valoriser le potentiel des voies d'eau.

Le Syndicat Mixte du SCOT de Lille Métropole émet un avis favorable au projet de SAGE Marque-Deûle.




François BERAUD
Secrétaire Général
du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole